




⇒ Vous structurez votre association sportive...

⇒ Vous souhaitez ...	Votre situation	Vos outils	Vos démarches	Votre interlocuteur	Déposez votre dossier	Observations
<ul style="list-style-type: none"> Acquérir une capacité juridique Effectuer des opérations bancaires et bénéficier de subventions publiques Vous inscrire au registre national des associations (RNA). 	Association non intéressée	⇒ Déclaration à la préfecture	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration par lettre recommandée à la préfecture du département Publicité de cet acte par une insertion au Journal Officiel Adhésion au cadre de la loi du 1er janvier 1901 		<p>A tout moment Préfecture du Rhône Bureau des associations 106 rue Corneille 69419 Lyon cedex 3 04 72 61 61 44</p>	<p>vosdroits.service-public.fr/</p>
<ul style="list-style-type: none"> Employer du personnel Bénéficiaire de subventions publiques Recevoir des paiements publics 	Association déclarée en préfecture	⇒ Immatriculation Sirene	<ul style="list-style-type: none"> Inscription par courrier simple Joindre une copie des statuts et de l'extrait paru au journal officiel 		<p>A tout moment INSEE Bourgogne 2, rue Hoche BP 1509 21035 Dijon Cedex 03 80 40 67 47</p>	<p>insee.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> Participer à la vie fédérale Délivrer des licences à vos membres Accéder aux pratiques compétitives Accéder aux filières de haut niveau Bénéficiaire des garanties d'assurance souscrites par la fédération Accéder aux formations fédérales pour les dirigeants, juges, arbitres et sportifs Obtenir l'agrément auprès de la DDJSCS. Bénéficiaire de certaines subventions Evaluer le caractère associatif de la structure auprès des services fiscaux 	Association "loi 1901"	⇒ Affiliation à une fédération sportive	<ul style="list-style-type: none"> Obligation de s'acquitter de la cotisation fédérale Appliquer les réglementations édictées par la fédération concernant la compétition, l'encadrement, et la formation Délivrer, le plus souvent, une licence à l'ensemble des pratiquants 		<p>Auprès de votre fédération CDOS Rhône 186, rue de Gerland 69007 LYON 04 78 61 27 76 rhone.franceolympique.com</p>	<p><u>exception</u> : les associations sportives scolaires ne peuvent s'affilier qu'à des fédérations ou des unions sportives scolaires et universitaires.</p>





⇒ Vous structurez votre association sportive...

⇒ Souhaitez ...	Votre situation	Vos outils	Vos démarches	Votre interlocuteur	Vous déposez votre dossier	Observations
<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter des subventions (CNDS) • Bénéficiaire du calcul forfaitaire des cotisations sociales pour les animateurs vacataires (URSSAF). • Bénéficiaire de tarifs privilégiés sur les redevances à acquitter auprès de la SACEM (art.L132-21 – Loi du 1er juillet 1992). 	<ul style="list-style-type: none"> • association "loi 1901" affiliée à une fédération sportive • Une année d'existence minimum 	<p>⇒</p> <p>Agrément Sport</p>	<p>Vos Statuts doivent prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liberté de conscience et le respect du principe de non discrimination • Un fonctionnement démocratique. • La transparence de gestion. • L'égal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes • L'application du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs 		<p>A tout moment DRJSCS Rhône-Alpes 33 rue Moncey 69003 LYON 04 78 62 52 52</p>	<p>rhone-alpes.drjscs.gouv.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Vous concerter avec le milieu sportif : commission thématiques, projets, récompenses... • Faire des propositions dans le cadre de la politique sportive : subventions, équipements sportifs... • Organiser un évènement sportif • Former des dirigeants et éducateurs 	<p>Toute structure dont l'action se déroule à Villeurbanne : privée, publique, ou associative</p>	<p>⇒</p> <p>Adhésion à L'Office du Sport de Villeurbanne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche non obligatoire mais fortement conseillée afin de participer à la politique sportive locale • Vous acquitter d'une adhésion annuelle de 55 € par discipline. Pour les omnisports : 16,50€ par discipline, avec un minimum de 55€ et un plafond à 165€ 		<p>A tout moment OSV 04 78 68 92 44 70 rue du Dr Rollet 69 100 VILLEURBANNE</p>	<p>osvilleurbanne.over-blog.net</p>



⇒ Vous souhaitez orienter vos adhérents...



⇒ Vous pouvez ...	Votre public	Vos outils	Vos démarches	Votre interlocuteur	Déposez votre dossier	Observations
<ul style="list-style-type: none"> Offrir à tous vos licenciés la visite médicale de non-contre indication à la pratique des activités physiques 	Tout adhérent de votre club	⇒ Visite médicale réservée	<ul style="list-style-type: none"> Faire adhérer votre association à l'OSV Inciter vos adhérents à passer une visite médicale gratuite par an et par personne pour la pratique des activités physiques. 	Centre Médical Boiron Granger	Sur rendez-vous Centre médical Boiron Granger 51 Rue Baratin 69100 Villeurbanne 04 72 33 68 13	Apporter son Carnet de vaccinations
<ul style="list-style-type: none"> Faire bénéficier aux jeunes d'une réduction de 30 € sur leur prise de licence 	16-25 ans lycéens ou étudiants	⇒ Carte M'RA	<ul style="list-style-type: none"> Etre affilié à une fédération dont le comité régional est partenaire M'RA Etre agréé "Jeunesse et Sport" Posséder un n° de SIRET (INSEE) 		A tout moment Région Rhône-Alpes Unité carte M'RA 04 72 59 59 70	Clubs partenaires : 70 disciplines rhonealpes.fr
<ul style="list-style-type: none"> Faire financer une prise de licence dans un club par un chantier jeune Favoriser l'autonomie de vos jeunes adhérents 	16-20 ans Habitant Villeurbanne	⇒ Chantiers Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Le jeune présente son projet à une commission de recutement Il réalise 30 heures de travail pendant les vacances scolaires. Il reçoit un chèque de 75 € + un chèque de 100 € pour financer le projet de licence 	 villeurbanne	3 semaines avant chaque période de vacances scolaires BIJ - 17 rue Michel Servet 69100 Villeurbanne 04 72 65 97 13	http://www.mairie-villeurbanne.fr/mvav_entre_jeunes_bij_mode_emploi.html

⇒ Vous recrutez du personnel...						
⇒ Vous pouvez ...	Votre public	Dispositif	Vos démarches	Votre interlocuteur	Période de dépôt du dossier Contact	Observations
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire d'une aide financière ne pouvant excéder 70% du SMIC brut selon arrêté préfectoral • Bénéficiaire d'une exonération des cotisations : assurances sociales, allocations familiales, taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, effort de construction • Bénéficiaire d'une prise en charge possible VAE de votre employé par l'Etat 	<p>Demandeur d'emploi rencontrant des difficultés sociales. Toutes tranches d'âge</p>	<p>⇒ Contrat Unique d'Insertion / Accompagnement à l'Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un CDD de 6 mois renouvelable de 24h/ sem. Maxi. • Mettre en place un tutorat • Pas d'inscription obligatoire à pôle emploi pour les 16-26 ans 		<p>pour les 16-26 ans : Mission locale 50 rue Racine 69100 Villeurbanne 04 72 65 70 50</p> <p>autres cas : Pôle Emploi 3 adresses à Villeurbanne www.pole-emploi.fr</p>	<p>Réservé aux employeurs du secteur non-marchand</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à un jeune d'acquérir une formation professionnelle initiale reconnue par un titre ou un diplôme 	<p>18-25 ans dérogations possibles</p>	<p>⇒ Contrat d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un contrat d'une durée de 1 à 3 ans • Durée de formation de 400h minimum par an • Temps restant chez l'employeur dans la limite de 35H par semaine • Rémunération >= 41% SMIC soit 542 € 		<p>A tout moment Centre de formation d'apprentis sport et animation Rhône-Alpes 4, place Carnot 69002 Lyon Tél. 04.78.38.56.46 Fax 04.78.38.56.49</p>	<p>ifa.asso.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire d'un complément à l'aide à l'emploi de droit commun • Aide de 12 000 € / an dégressive sur 4 ans 	<p>Personnel qualifié</p>	<p>⇒ Plan Sport Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une fiche de poste et un profil de salarié au préalable • Mettre en place des objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement de la pratique sportive liés au poste 		<p>A tout moment Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône 04 72 62 50 44</p>	<p>www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr</p>









⇨ Vous recrutez du personnel...						
⇨ Vous pouvez ...	Votre public	Dispositif	Vos démarches	Votre interlocuteur	Période de dépôt du dossier Contact	Observations
<p>Bénéficiaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil pour la recherche d'emploi • Aide au recrutement • Mise à disposition de personnel • Aide à la gestion salariale • Bourse de l'emploi • Formation et ingénierie associative 	<ul style="list-style-type: none"> • Educateurs sportifs • Animateurs 	<p>⇨ Emplois sportifs temporaires</p>	<p>Contactez les professions sport 69</p>		<p>Profession Sport Animation 69 04 78 95 35 48 profession-sport-animation-69.com</p>	
<p>Former vos dirigeants et bénéficiaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des bénévoles dans le rôle d'employeur • Accompagnement sur mesure pour les bénévoles dirigeants, d'étude de cas, conseil en matière de gestion associative • Réponse adaptée et documentée aux questions des associations • Documentation associative gratuite en ligne • Accompagnement individualisé au montage d'un projet associatif ou à la rédaction d'un dossier difficile 	<p>Dirigeants bénévoles</p>	<p>⇨ Accompagnement du bénévolat</p>	<p>Contactez le CRIB Rhône Alpes</p>		<p>Profession Sport Animation 69 CRIB 04 78 95 35 48 profession-sport-animation-69.com</p>	






⇒ Vous développez l'action sociale et éducative...

Vous pouvez ...	Public ciblé	Dispositif	Vos démarches	Votre interlocuteur	Période de dépôt du dossier Contact	Observations
<ul style="list-style-type: none"> • Percevoir une aide financière sollicitée sur la base d'un comité local qui privilégiera : <ul style="list-style-type: none"> · les actions territorialisées sur les quartiers prioritaires, c'est-à-dire celles qui prennent en compte les publics qui y vivent ou y travaillent, · les actions qui favorisent la prévention et la lutte contre les discriminations, · les projets qui font appel aux initiatives et aux compétences des habitants, · les actions élaborées partenarialement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Public n'accédant pas spontanément à l'offre sportive • Public des quartiers prioritaires 	<p>⇒</p> <p>Contrat Urbain de Cohésion Sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des activités physiques dans les quartiers prioritaires : Tonkin, Buers Croix Luizet, Cyprian - les Brosses, St Jean, et Monod • Mettre en place une animation ponctuelle ou un cycle • S'engager à contacter les publics susceptibles d'être concernés par les actions et qui n'y accèdent pas spontanément. 	 <p>Rhône Alpes Région</p> <p>villeurbanne</p>	<p>Avant le mois de novembre</p> <p>Ch.Tonkin : MSP Tél. 04 78 17 20 45 Buers Monod : MSP Tél. 04 78 89 88 71 C. Brosses : Angle 9 Tél. 04 78 26 66 87 St Jean : Espace 30 Tél. 04 78 80 29 82</p> <p>www.mairie-villeurbanne.fr</p>	<p>Réunions techniques préparatoires avant fin novembre</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Percevoir une aide financière sur la base d'une enveloppe locale • Détecter des futurs licenciés • Favoriser l'accès à la pratique des jeunes filles • Favoriser la pratique des personnes handicapées • Organiser un évènement "écosocioresponsable" 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes scolarisés • Publics éloignés de la pratique 	<p>⇒</p> <p>Centre National de Développement du Sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic territorial • Evaluer les besoins • Déterminer des objectifs • Définir une stratégie de développement 		<p>Avant le mois d'avril</p> <p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône 04 72 62 50 44</p> <p>www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention mini. de 750 € • Actions pérennes ou ponctuelles • présentation d'une stratégie et d'objectifs explicites




⇒ Vous développez l'action sociale et éducative...

Vous pouvez ...	Public ciblé	Dispositif	Vos démarches	Votre interlocuteur	Période de dépôt du dossier Contact	Observations
<ul style="list-style-type: none"> Percevoir une aide financière sur la base d'une enveloppe locale 	<p>3-18 ans</p>	<p>⇒ Contrat Educatif Local</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une animation peri scolaire Rechercher une articulation avec les projets d'école Associer les parents à la démarche pédagogique Aménager le temps de l'enfant par des temps de repos, de jeux et d'activité 	 	<p>Avant fin Avril Ville de Villeurbanne Direction de l'Education 04 78 03 69 44 www.mairie-villeurbanne.fr</p>	<p>Avant fin Avril Ville de Villeurbanne Direction de l'Education 04 78 03 69 44</p>
<ul style="list-style-type: none"> Bénéficier d'une aide maximum de 60% du coût d'un séjour 	<p>16-25 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> Eloignés de la pratique Revenus modestes 	<p>⇒ EDU-VACANCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un séjour sportif à vocation éducative 5j et 4 nuits mini, et 10j et 9 nuits maxi en Rhône-Alpes en juillet-août Encadrant diplômé d'Etat Large place à la pratique sportive 	 	<p>jusqu'au 1er mai www.apels.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> Bilan sous 30 jours après le séjour Mention des partenaires sur tout support
<ul style="list-style-type: none"> Percevoir une aide financière sur la base d'une enveloppe locale 	<p>11-18 ans habitant les quartiers prioritaires</p>	<p>⇒ VILLE VIE VACANCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un séjour en dehors du quartier Développer une action à contenu citoyen et civique Mettre en oeuvre des action d'éducation à l'environnement Période juillet août 	 	<p>Début janvier BIJ - 17 rue Michel Servet 69100 Villeurbanne 04 72 65 97 13</p>	<p>Possibilité dépôt en mars pour projet ponctuel</p>

⇒ Vous développez l'action sociale et éducative...

Vous pouvez ...	Public ciblé	Dispositif	Vos démarches	Votre interlocuteur	Période de dépôt du dossier Contact	Observations
<p>Bénéficiaire d'un cofinancement et d'une prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la mise en place d'un accueil de loisirs multisports : <ul style="list-style-type: none"> * vacances été * petites vacances * mercredis * week-ends * périscolaire • Pour la mise en place de séjours multisports : <ul style="list-style-type: none"> * vacances d'été * petites vacances * camps adolescents 	<p>jusqu'à 17 ans révolus</p>	<p>⇒ Contrat Enfance Jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer une tarification dégressive selon quotient familial • Rendre compte du temps et du taux d'occupation 	 	<p>Avant le mois d'avril Ville de Villeurbanne Direction de la Jeunesse : 04 78 85 55 82 www.mairie-villeurbanne.fr</p>	<p>Pas de soutien aux actions de communication Pas de soutien à l'évènementiel</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des activités physiques périscolaires en faveur des jeunes scolarisés et bénéficier : • D'une aide de 950 € max. pour 36 heures d'intervention • D'une aide complémentaire max. de 350 € pour matériel et déplacements • D'une aide de 4 500 à 120 000 € pour investissement lourd 	<ul style="list-style-type: none"> • Elèves des collèges publics et privés sous contrat • Elèves des écoles élémentaires relevant de l'Education prioritaire 	<p>⇒ Accompagnement Educatif Sportif</p>	<p>Répondre à un cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : semestre de 18 semaines scolaires • Créneau de 16 à 18h • Durée indicative de 2h/ semaine • Groupes constitués de 12 à 20 élèves volontaires • Gratuité • La proposition de différentes formes de pratiques : initiation, découverte, santé, perfectionnement.. • Liens avec les clubs sportifs ou comités départementaux locaux • Cohérence avec EPS et UNSS 	  	<p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône 04 72 62 50 44 www.rhone-alpes.drjcs.gouv.fr</p>	<p>Evaluation à réaliser par les partenaires au plus tard 3 mois après la réalisation</p>

⇒ Vous développez l'action sociale et éducative...

Vous pouvez	Public ciblé	Dispositif	Vos démarches	Votre interlocuteur	Période de dépôt du dossier Contact	Observations
<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire d'une subvention à taux. 40% maximum des dépenses éligibles + 10% de bonus Développement durable, soit 50% maximum d'aide régionale. Jusqu'à 3000 € dégressif. 	<ul style="list-style-type: none"> 16-25 ans éloignés socialement éloignés physiquement (handicap) éloignés géographiquement 	<p>⇒ PEPS associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> Initier un projet de découverte des activités physiques, notamment de pleine nature, en stage ou à la journée, avec ou sans hébergement. Mobiliser un cadrement qualifié. 	 	<p>Avant fin avril Région Rhône-Alpes Service Sport 78, route de Paris - BP 19 - 69751 Charbonnières-les-Bains cedex 04 72 59 50 32 peps@rhonealpes.fr</p>	<p>En complément: PEPS base de loisirs PEPS établissement</p>
<ul style="list-style-type: none"> Encourager la pratique régulière d'une activité physique chez les jeunes filles des territoires sensibles ou isolés Bénéficiaire d'une aide financière selon pré-selection et comité d'experts Bénéficiaire d'aides supplémentaires pour démarche participative et environnement 	<p>Adolescentes de 12 à 25 ans territoires urbains ou ruraux sensibles</p>	<p>⇒ Allez les Filles !</p>	<ul style="list-style-type: none"> Etude du territoire et du contexte Mobilisation des partenariats Implication des adolescentes Mobilisation des familles, collèges, employeurs Organiser une activité régulière pour un public féminin et issu d'un territoire sensible 		<p>Avant fin mars Fondation de France 19 rue Arbre Sec 69 001 Lyon 04 72 10 92 30 rhone@fdf.org</p>	<p>Pas de soutien au fonctionnement, évènementiel, formation, compétition HN</p>

Pour tous renseignements complémentaires, et aides au montage des dossiers de subventions, vous pouvez vous adresser à l'OSV